

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 avril 2026

Date de publication
sur le site internet de
la commune,

10 avril 2026

Date de signature

29 avril 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Excusée- A donné procuration :

Mme Lisa AUBERT à M. Alexandre VOIMENT.

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-037	Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de l'association Maison des jeunes et de la Culture du canton de Caudebec-en-Caux (MJ4C)
------------	---

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants au sein des différents syndicats, organismes et associations et ce pour la durée du mandat.

La MJ4C est un lieu de rencontre, d'échanges, de citoyenneté où le jeune et l'enfant sont placés au cœur des préoccupations. Ouverture d'esprit, solidarité, respect sont autant de valeurs humaines véhiculées par une équipe mobilisée et passionnée.

Chaque jour, la MJ4C accompagne les enfants et leur propose un large panel d'activités sportives, culturelles, ludiques et artistiques.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu les statuts de l'association de la MJ4C,

Considérant l'association administrée par un conseil d'administration constitué par des membres de droit : le maire de la commune porteur du projet MJC ou son représentant délégué, sous réserve de son accord préalable explicite,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite des élections municipales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'association MJ4C,

Monsieur le Maire propose de désigner les représentants de la commune au Conseil d'Administration de la MJ4C :

- Patricia SOUDAIS-MESSAGER : titulaire
- Hélène AUBRY : suppléante

Et d'informer les autorités compétentes de cette désignation

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat conformément aux dispositions légales en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier Boquet
Didier BOQUET